

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-01-375

Objet : Finances
Débat d'orientation budgétaire

Séance du 28 janvier 2020

Date de convocation : 16 janvier 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (19 titulaires, 4 suppléants)

Membres votants présents : 19 titulaires / 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 28

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, L. Pélissier, A. Fournier, J.P. Franc, A. Mégias, G. Schramm, M. Christol, J. Téna, J. Rey, J.F. Laurent, F. Cerda, M. Foucon, T. Agnel, V. Martin, P. Martinez, A. Thérond, P. Gaffard Lambon, M.J. Pellet, F. Granier,

Procurations : C. Bernard à O. Penin, M.C. Rouvière à L. Pélissier, J.B. Estève à J. Rey, R. Balana à T. Agnel, G. Duplan à M. Foucon, P. Gras à J.F. Laurent, A. Dupont à J.P. Franc,

Procurations non retenues : 0

Suppléants avec voix délibérative : D. Julien, B. Chluda,

Suppléants sans voix délibérative : M. Pasquet, B. Mauméjean

Présence de (Pays de Lunel) :

Conseil de développement : C. Constant, R. Lefort, P. Sarrus

Absents excusés :

R. Crauste, C. Bernard, C. Rouvière, P. Meauméjean, G. Traullet, N. Claudel, J.C. Campos, F. Dugaret, C. Brunel, L. Vigouroux, P. Bouillevault, S. Condé, M. Foullon, M. Népoty, J. Solyrol, C. Laurie, A. Fourel, A. Dupont, A. Brundu, J. Denat, K. Guyot, R. Rubio, A. Chopard, M. Manen, O. Pétronio, L. Brunel, A. Reboul, E. Michalski, B. Pascal, M.J. Doutres, M. Jolivet, J.B Estève, P. Gras, G. Duplan, R. Balana, G. Léon, P. Chaleyssin, R. Monnier, J.F. Serrano, M. Pradeille, A. Nectoux, S. Belloz-Mauroz, V. Coste, F. Arrazat, I. Debrie, E. Béllière, B. Mirande, P. Maillard, A. Sauzède, J.P. Bondor, J.M. Andriuzzi, D. Dumas-guilloux, M. Fébrer, M. Larroque, J.M. Teulade, S. Renner, Y. Couderc, S. Aubry, B. Poher, H. Sarrazin, R. Pitaval, J. Boisson, A. Ouayoun, S. Dheilly

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction,
Invité : Karine Diaz, Chargée de mission CC Pays de Lunel.

Exposé :

Eléments pour le débat d'orientation budgétaire

Résultats de l'exercice 2019 :

L'exercice 2019 a clôturé la seconde année de fonctionnement du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue, celui-ci prenant la suite du Pays depuis l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017.

- Fonctionnement :

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé de l'exercice 2019 est attendu comme bénéficiaire, + 11 585,60 €.

Le report des exercices précédents se monte à 96 200,73€.

- Investissement :

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé du budget d'investissement 2019 est positif, + 6 862,06 €. Les principales dépenses d'investissement ont porté sur l'achat de matériel informatique et de mobilier suite au déménagement des locaux du PETR pour un total de 9 449,72 €.

Le niveau d'investissement reste limité pour ne pas impacter trop lourdement le budget de fonctionnement par le jeu des amortissements.

Ce résultat positif sera à ajouter pour le budget 2020 à l'excédent des années antérieures de 98 010,20€.

- Trésorerie :

Début janvier 2020 la trésorerie disponible du PETR se situe aux alentours des 75 000 €.

Le syndicat mixte n'a plus eu recours à une ligne de trésorerie depuis maintenant 8 ans.

Globalement, les résultats reportés positifs, tant en section d'investissement que de fonctionnement (I = 98 010,20 € / F = 96 200,73 €), couvrent les besoins en trésorerie. Au regard du retard des paiements européens cela permet au GAL Vidourle Camargue d'être parmi les rares GAL d'Occitanie à ne pas être en difficulté importante sur ce plan.

Prévisions budgétaires pour 2020

Le Rapport d'orientations budgétaires 2020, fourni aux élus, détaille les principales actions envisagées en 2020 et précise les montants affectés.

DOB exercice 2020		
Fonctionnement		
Dépenses	Mandats émis en 2019	DOB 2020
Total chapitre 011 Charges générales	153 169,56 €	132 500,00 €
Total chapitre 012 Personnel	237 269,18 €	270 200,00 €
Total chapitre 042 Opérations d'ordre	15 192,05 €	9 806,45 €
Total chapitre 065 Autres charges courantes	8 131,91 €	10 127,77 €
Total chapitre 066 Charges financières	- €	1 000,00 €
Total chapitre 067 Charges exceptionnelles	1 370,91 €	2 000,00 €
Total	415 133,61 €	425 634,22 €
Recettes	Titres de recettes émis en 2019	DOB 2020
6479 Remboursements charges sociales	11 310,74 €	- €
70688 Autres prestations de service	67 640,00 €	68 096,00 €
74 Dotations et participations	331 861,16 €	356 533,22 €
77 88 Produits exceptionnels divers	1,69 €	5,00 €
77 88 Autres produits exceptionnels	15 905,62 €	1 000,00 €
Total	426 719,21 €	425 634,22 €
Investissement		
Dépenses	Mandats émis en 2019	DOB 2020
2031 Etudes	- €	1 000,00 €
2051 Concessions et droits similaires	- €	1 000,00 €

2088 Autres immobilisations incorporelles	- €	500,00 €
21533 Réseau	- €	500,00 €
2158 Autres matériels et outillage	- €	2 000,00€
2183 Matériel informatique	1 707,13 €	2 000,00€
2184 Mobilier	7 742,59 €	2 000,00€
2188 Autres immobilisations corporelles	- €	1 175,33
4581 Opération d'investissement sous mandat	- €	- €
275 Dépôt et cautions versées	1 800,00 €	- €
Total	11 249,72 €	10 175,33€
Recettes	Titres de recettes émis en 2019	DOB 2020
040 Amortissements	15 192,05 €	9 806,45 €
10222 FCTVA	1 919,73 €	368,88 €
275 Restitution de dépôts versés	1 000,00 €	- €
Total	18 111,78 €	10 175,33 €

Report des années antérieures	2019	2020
Fonctionnement	96 200,73 €	107 786,33 €
Investissement	98 010,20 €	104 872,26 €

Répartition générale 2020

- Fonctionnement : 533 420,55 €
- Investissement : 115 047,59 €

Il est proposé au Comité Syndical :

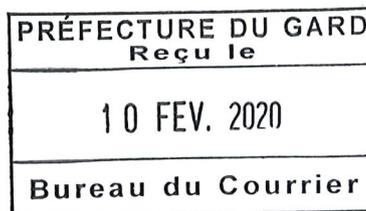
- D'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Résultat du vote :

Vote pour : 28

Abstention : 0

Vote contre : 0



Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 10.02.20
- Sa publication le : 10.02.20
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier